IVe Série. No. 15. — **Circulaire au Clergé.**

Evêché de Rimouski, 13 septembre 1888.

Nouvel office et messe du St Rosaire.

Mes chers Collaborateurs,

C'est un bonheur pour moi de porter à votre connaissance un Décret Pontifical, daté du 5 août dernier, annonçant un nouvel Office et une nouvelle Messe pour la fête du Saint Rosaire. Veuillez lire à vos fidèles ce Décret, qui est une nouvelle preuve de la profonde dévotion du Saint-Père envers la Très-Sainte Mère de Dieu et de son ardent désir de voir augmenter encore parmi le peuple chrétien la confiance envers Elle.

Votre affectionné en N. S.,

† JEAN, Ev. de St G. de Rimouski.

P. S.—1o. Vous trouverez cette messe et cet office au Secrétariat de l'Evêché.

2o. Le blanc de Rapport annuel pour le diocèse coûte 10 cts. l'exemplaire, ou $ 1 la douzaine. Quand on l'envoie, on doit l'envelopper soigneusement.

3o. Si on ne l'a déjà fait, on voudra bien transmettre 50 cts. pour frais de port au compte de la fabrique, et 10 cts. pour transport des Saintes Huiles le printemps dernier.

DÉCRET " *URBIS ET ORBIS.*"

Emu par les longues souffrances de l'Eglise et par la difficulté chaque jour croissante des temps, Notre Très-Saint Père le Pape Léon XIII n'a pas cessé, depuis le commencement de son Pontificat, d'exciter partout les chrétiens à honorer et à implorer la Vierge Marie, Mère de Dieu, par le culte du saint Rosaire. Parmi les nobles enseignements qu'il a fait entendre dans sa première encyclique sur le Rosaire (1er septembre 1883,) il disait :

" De nos jours, Nous avons assurément autant " besoin du secours divin qu'à l'époque où le grand " Dominique introduisit l'usage du Rosaire de Marie, " dans le but de guérir les blessures de la société de " son époque. Eclairé par la lumière céleste, il entre- " vit clairement que, pour porter remède aux maux " de son siècle, rien ne serait plus efficace que de " ramener les hommes à Jésus-Christ, qui est *la voie,* " *la vérité et la vie,* par le souvenir répété du salut " qu'il nous a apporté, et de les pousser à employer " auprès de Dieu l'intercession de cette Vierge à qui " il est donné *de détruire toutes les hérésies* C'est pour- " quoi il composa la formule du saint Rosaire de telle " manière que les mystères de notre salut y fussent " rappelés dans leur ordre successif, et que la trame " de cette méditation fût en quelque sorte tissée avec " la salutation angélique, où s'intercalerait la prière " à Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. " Nous, qui cherchons un remède à des maux sem- " blables, Nous ne doutons pas que la même prière, " qui a servi à St Dominique pour faire tant de bien " à tout le monde catholique, ne soit très efficace " pour faire disparaître aussi les calamités dont souf- " fre notre époque."

En tous lieux on a obéi à la volonté pontificale avec un si grand élan des cœurs et une si parfaite concorde, qu'on " a vu clairement de quelle ardeur " pour la religion et la piété était pénétré le peuple " chrétien et quelle grande espérance tout le monde

" fait reposer sur le patronage céleste de la Vierge " Marie." (Encyclique du 30 août 1884)

Or, on peut à bon droit considérer aujourd'hui comme un fruit magnifique de cette espérance le fait mémorable que Dieu a montré en cette année, qui est la cinquantième du sacerdoce de Notre Très-Saint Père, à savoir cet admirable spectable de la religion et de la foi publique, ce concours de piété si noble et si beau qui s'est établi, dans le monde catholique tout entier, au milieu des témoignages de tout genre de la joie universelle. Les hommes de toutes conditions même des contrées les plus lointaines, ont ltté à l'envi pour multiplier les hommages envers le Souverain Pontife, successeur de Saint Pierre ; ambassades, lettres, pèlerinages venant même de très loin et spontanément entrepris, présents d'une grande munificence offerts en très grand nombre, et desquels on a dit en toute vérité que la matière et le travail étaient encore dépassés par la générosité du cœur de ceux qui les offraient.

" En celu éclatent admirablement la bonté et la " puissance de Dieu, qui dans les grandes épreuves " de l'Église soutient et relève ses forces, qui accorde " des consolations à ceux qui combattent pour son " nom, qui, dans les desseins de sa providence, tire " du mal lui-même une ample moison de bien. Et " par là aussi brille la gloire de l'Eglise, montrant " le caractère divin de son origine et de sa vie, et " l'esprit divin qui la gouverne et dont elle vit et " d'où il résulte que les esprits et les cœurs des fidè- " les sont unis entre eux et au Pasteur suprême de " l'Eglise par un seul et même lien." (Allocution consistoriale du 25 novembre 1887.)

Or, les nations catholiques, qui considèrent cela et qui voient en même temps que, dans la guerre contre l'Eglise, les portes de l'enfer deviennent tous les jours plus audacieuses, sentent profondément combien il est nécessaire d'accroître la ferveur envers

la très puissante Mède de Dieu, d'accroître la confiance que, si on lui adresse les prières du Rosaire elle donnera un secours propice à la religion chrétienne et à la Chaire apostolique ; elles se souviennent que Dieu veut faire de la continuation et du complément de ses dons "le fruit non seulement de sa bon-" té, mais aussi de notre persévérance." (Bref apostolique du 24 décembre 1883.)

C'est pourquoi afin de rendre grâce pour les bienfaits reçus et de prier avec plus de force pour obtenir ceux que nous attendons, le Très-Saint Père ordonne et exhorte vivement que l'on fasse encore cette année tout ce que, par ses encycliques et par les décrets de la Congrégation des saints Rites (20 août 1885, 26 août 1886, 11 septembre 1887), il a ordonné et conseillé les années précédentes au sujet de la salutaire dévotion du saint Rosaire, et principalement pour sa récitation pendant tout le mois d'octobre. Et ayant déjà décrété beaucoup de dispositions en vue d'étendre davantage le culte liturgique de la sainte Vierge honorée sous le titre du Rosaire, il a voulu y ajouter encore un nouveau complément, en décorant d'*un office propre avec messe* la fête sainte de la solennité de ce Rosaire, fixée au premier dimanche d'octobre, et en ordonnant que doréuavant cet office sera récité par le clergé séculier et le clergé régulier, conformément au modèle qui, examiné et approuvé par Sa Sainteté, a été publié ce même jour, d'ordre de la même Congrégation des saints Rites.

Le 5 août, en la fête de Notre-Dame des Neiges, 1888.

A. Cardinal BIANCHI,
Préfet de la Congrégation des saints Rites.

Place † du sceau.

LAURENT SALVATI,
Secrétaire de la Congrégation des saints Rites